

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318391-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 juillet 2023

Publié le 4 juillet 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Luc MONNET donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Carole DEVOS, Valérie LETARD.

Absent(e)(s) : Charles BEAUCHAMP, Benjamin CAILLIET, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Nicolas SIEGLER, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL.

OBJET : Renouvellement du label et extension de la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois notamment dans le Nord.

Vu le rapport DRE/2023/250

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement,

DECIDE à l'unanimité:

- de prendre acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux.
 - de se prononcer favorablement pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois - Aa - Hem - Flandre » du programme MAB de l'UNESCO ;
 - de se prononcer favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » afin d'assurer l'animation nécessaire à la vie de la « Réserve mondiale de biosphère » pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 49.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Messieurs CATHELAIN et MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement

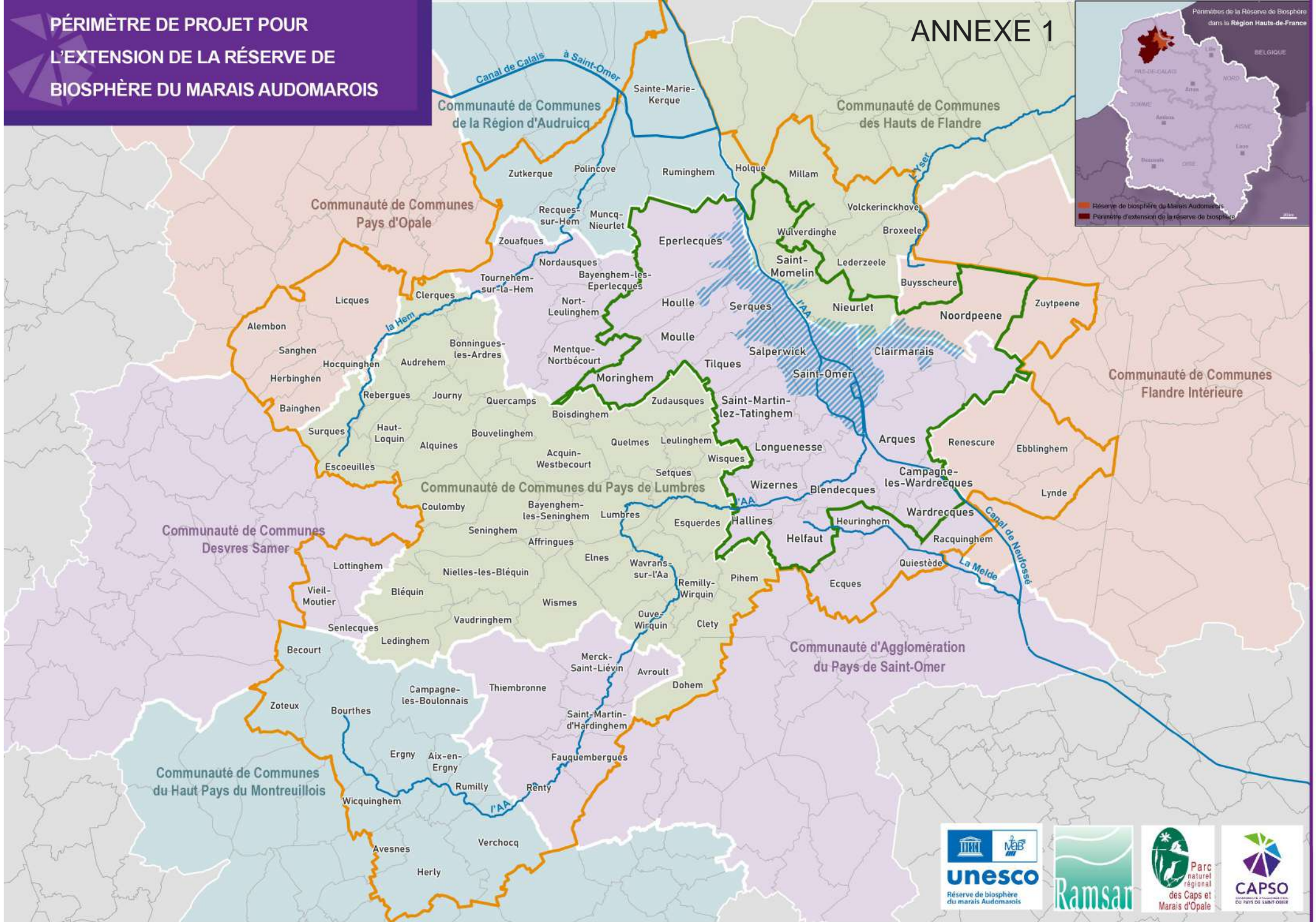


Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**PÉRIMÈTRE DE PROJET POUR
L'EXTENSION DE LA RÉSERVE DE
BIOSPHERE DU MARAIS AUDOMAROIS**

ANNEXE 1



Réalisation : SIG CAPSO - Novembre 2022 - Source : BD Topo 2017 © IGN / Parc Naturel Régional Cap et Marais d'Opale / CAPSO

- périmètre actuel
- projet de périmètre
- Marais Audomarois (RAMSAR)
- limite d'EPCI
- limite de commune



CONSEIL DEPARTEMENTAL **Réunion du 26 juin 2023**

OBJET : Renouvellement du label et extension de la Réserve de Biosphère du Marais Audomarois notamment dans le Nord.

L'UNESCO a défini à 1995 lors de la Conférence de Séville 10 orientations clés constitutives des "réserves mondiales de biosphère" dans le cadre de son programme Man and Biosphère (MAB). Les Réserves de biosphère ont pour objet principal d'assurer le développement économique et social du territoire respectant la nature et la culture locale. Elles ne constituent en aucune manière une protection réglementaire ou une mesure contraignante supplémentaire. A ce jour, le réseau mondial compte 738 réserves dans 134 pays, dont 16 en France.

Dans ce cadre, le marais Audomarois a obtenu le classement "réserve mondiale de biosphère" le 28 mai 2013. Le Conseil International de Coopération du programme Man and Biosphère (MAB) de l'UNESCO demandait dès cette reconnaissance internationale l'extension du périmètre de la réserve de biosphère pour mieux répondre aux attentes du programme.

Le Département du Nord est un partenaire de longue date du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO). Sans adhérer au Syndicat mixte, il est acteur de la mise en œuvre de la Charte 2013-2028 dans laquelle il s'est engagé (délibération DDL/2012/1707). Il a voté favorablement pour la reconnaissance internationale du marais Audomarois au titre de "réserve mondiale de biosphère" le 24 septembre 2012 (DENV/2012/945).

Le PNR CMO et la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer ont mené un travail d'animation en lien étroit avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes associées et les structures en charge des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) concernés du territoire de projet de la Réserve de biosphère dans le cadre de la charte du Parc. Le bilan de la période 2013-2022 en termes d'animation territoriale, de réalisations, de mise en œuvre et de déclinaisons locales des programmes des structures partenaires s'avère très positif.

L'EXTENSION DE LA RÉSERVE MAN AND BIOSPHERE NOTAMMENT DANS LE NORD

Dans le cadre du projet d'extension du périmètre, un travail de concertation a été mené depuis 2020 par le PNR CMO auprès des EPCI, SAGE, Communes, partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Une consultation a par ailleurs été réalisée auprès des habitants en 2022 sur le territoire de projet.

A la suite de la délibération DTT/2022/404 votée le 21/11/2022, une convention a été signée entre le Département du Nord et le PNRCMO le 14 mars 2023 à Watten. Celle-ci définit une feuille de route commune qui reprend notamment le projet d'extension de la réserve de biosphère.

Par délibération, le Comité Syndical du PNR CMO en date du 14 mars 2023 a décidé de porter la candidature auprès de l'UNESCO et d'assurer une fois celle-ci obtenue la coordination de la Réserve mondiale de biosphère.

Pour conserver cette reconnaissance internationale, le PNR CMO, porteur du dossier de renouvellement, doit déposer en septembre 2023 un dossier de candidature intégrant les deux préconisations du Conseil International de Coordination du programme MAB : garantir les continuités paysagères et agrandir le périmètre.

Le dossier de candidature déposé auprès des instances "MAB France" propose une extension du périmètre de 22 (dont Nieurllet, Watten, Noordpeene et Saint-Momelin dans le Nord) à 111 communes dont 11 nouvelles dans le Nord : Lynde, Ebblinghem, Renescure, Buysseure, Lederzeele, Wulverdinghe, Volckerinckhove, Holque, Millam, Broxeele, Zuytpeene (Carte du périmètre étendu en annexe 1).

Je propose au Conseil départemental :

- de prendre acte de la valeur patrimoniale du périmètre de projet arrêté à 111 communes et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie enjeux écologiques, économiques et sociaux ;
- de se prononcer favorablement pour le classement de la « Réserve de biosphère du Marais Audomarois - Aa - Hem - Flandre » du programme MAB de l'UNESCO ;
- de se prononcer favorablement pour que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale soit identifié comme « coordinateur local » afin d'assurer l'animation nécessaire à la vie de la « Réserve mondiale de biosphère » pour le territoire, à l'échelle locale, et aux niveaux national et international.

Christian POIRET
Président du Département du Nord